

Comité régional « Indicateurs Ecophyto et Synthèse » (CRIES)

1- Composition de l'instance

Pilotage :

- DRAAF
- Appui des structures animant les thématiques produisant les indicateurs concernés par le périmètre d'action du comité (achats de substances actives = DRAAF-SRAL, qualité des eaux = DREAL, santé au travail = DIRECCTE, formation = DRAAF-SRFD, évaluation des expositions et des risques = ARS, etc.).

Membres :

- Techniciens des structures membres de la CAE et du Comité de suivi Ecophyto,
- Invitation élargie aux acteurs-clés correspondant aux thématiques traitées selon le besoin (santé au travail, qualité de l'eau, achats de substances actives, contrôles des usages, etc.)
- Animateurs Ecophyto régionaux

2- Rôle de l'instance :

De façon générale, cette instance :

- suit la mise en œuvre en région des stratégies régionales décidées dans les instances décisionnelles régionales et la concernant,
- est force de proposition sur ses thématiques et fait remonter les résultats et les difficultés rencontrés lors de la mise en œuvre des actions la concernant,
- pour ce faire, peut mettre en place si besoin des groupes de travail technique opérationnels sur les sujets prioritaires traités par le comité régional et suivre leur production.

et, plus particulièrement, cette instance est :

- privilégiée pour présenter les indicateurs régionaux d'impact et de pression élaborés par les acteurs en charge des thématiques concernées et nécessaires au suivi du plan d'action Ecophyto en région,
- privilégiée pour procéder à un travail d'analyse et de croisement de ces indicateurs,
- légitime à proposer l'évolution des priorités d'action à court terme et d'évolution du plan d'action régional, au vu du résultat de ce travail d'analyse,
- consultée avant décision en instance décisionnelle sur les projets de notes de conjoncture et de suivi ainsi que les supports de communication technique en lien avec les thématiques suivies.

Cette instance a vocation à regrouper plusieurs groupes de travail mis en place en région sous Ecophyto 1 (GT OAPP, GT contamination des eaux, GT santé au travail, GT biodiversité, etc.), dans l'objectif de croiser un maximum de sujet pertinents lors d'une même réunion.

Des groupes spécialisés pourront toutefois être constitués ponctuellement (ex : GT métaldéhyde), en vue de présenter des éléments avancés lors des réunions du CRIES.

3- Périmètre d'action :

➤ *Actions du plan d'action mises en œuvre en qualité de pilote :*

Action 7 : Suivre les quantités de produits phytosanitaires utilisées dans la région via l'observatoire des achats (OAPP) et connaître les usages sur le territoire régional (pilotage DRAAF)

- ✓ Actualiser, améliorer et pérenniser la base de données des achats régionaux de PPP
- ✓ Connaître les molécules les plus utilisées au niveau régional et établir un diagnostic précis
- ✓ Engager un travail de croisement des listes de molécules les plus utilisées avec celles des molécules plus retrouvées dans l'environnement, notamment l'eau
- ✓ Communiquer les données de l'OAPP aux acteurs régionaux

Action 8 : Conforter le suivi de la pollution des eaux par les pesticides (pilotage DREAL)

- ✓ Pérenniser le suivi des eaux superficielles et l'étendre si possible aux eaux souterraines
- ✓ Avoir un suivi spécifique sur les molécules les plus pertinentes

Action 9 : Développer de la connaissance et communiquer sur les voies d'exposition de l'homme aux produits phytosanitaires (pilotage ARS, DRAAF ou DREAL selon thématique traitée)

- ✓ Exposition à travers la consommation d'eau potable
- ✓ Exposition à travers l'air
- ✓ Exposition à travers les sols
- ✓ Exposition à travers l'alimentation

Action 12 : Garantir une formation adéquate des utilisateurs (pilotage DRAAF)

- ✓ Mettre en œuvre le Certiphyto 2 en région
- ✓ Développer l'implication des établissements d'enseignement agricole et adapter la formation
- ✓ Mettre en œuvre les outils de formation permettant de favoriser l'approche système des exploitations et proposer des formations complémentaires sur l'agroécologie

Action 15 : Protéger et prévenir la santé des utilisateurs et des personnes exposées aux produits phytosanitaires (pilotage DIRECCTE, DRAAF et ARS selon thématique traitée)

- ✓ Utiliser les différents outils disponibles et les connaissances existantes pour faire évoluer les pratiques des acteurs intervenant dans le conseil et l'accompagnement des agriculteurs

➤ *Actions du plan d'action mises en œuvre pour le compte du Comité de suivi Ecophyto :*

Action 19 : Définir des indicateurs régionaux pertinents pour suivre l'avancement des actions de la feuille de route (pilotage DRAAF, action réalisée pour le compte du Comité de suivi Ecophyto)

- ✓ [Définir et) suivre les principaux indicateurs régionaux de suivi de l'évolution des pratiques et de leurs impacts
- ✓ Suivre la bonne mise en œuvre des actions de la feuille de route régionale (et, en fonction des résultats, ajuster si besoin les objectifs définis)

➤ **Actions du plan d'action suivies mais pilotées par une autre instance régionale :**

Le comité est légitime à solliciter la transmission de l'ensemble des indicateurs relatifs aux actions de la feuille de route pilotées par les autres comités régionaux thématiques.

Ces données lui sont transmises en vue de :

- l'élaboration de la synthèse des indicateurs de mise en oeuvre des actions, qui sera présentée tous les ans aux instances transversales de la région (comité de suivi Ecophyto, comité des financeurs Ecophyto et commission agroécologie),
- la conception de la note de suivi à réaliser tous les deux ans.

4- Priorités 2018-2020

a) Collecte, bancarisation, gestion et valorisation des données régionales sur les pesticides

- Actualiser les données de l'observatoire des achats (données 2008-2016) pour l'été 2018, puis pour l'été 2020 (données 2008-2018),
- Traiter des données par approches multiples (QSA, NODU, toxicité, famille, département, etc.),
- Croiser ces données avec celles du réseau de suivi des pesticides dans les eaux superficielles, du suivi des eaux destinées à la consommation humaine par l'ARS, de la qualité de l'air par Air Pays de la Loire, et de tout autre dispositif pertinent,
- Produire une note de suivi 2008-2016 avant fin 2018, puis une note 2008-2018 avant fin 2020, valorisant ce travail de croisement des données,
- Définir pour fin 2018 au plus tard une liste de quelques substances prioritaires pour lesquelles une communication au niveau régional est souhaitée en 2019 et 2020,
- Travailler à l'automatisation de la capitalisation des données issues de la BNV-D et du suivi régional de la qualité des eaux superficielles ainsi qu'à la création d'un système d'information régional permettant un accès par tous de ces données à l'échelle de la région ou d'un SAGE ou grand bassin versant (2018-2019),
- Engager une réflexion sur l'élargissement du suivi existant d'indicateurs régionaux sur les pesticides (suivi des achats en région, présence dans les eaux de surface régionales) aux principales eaux souterraines et à l'air.

b) Améliorer les connaissances et la formation des apprenants, des professionnels utilisateurs et des personnes exposées sur les produits phytosanitaires et les bonnes pratiques d'utilisation

- Travailler avec les organismes de formation, les établissements de l'enseignement agricole et les professionnels de la santé au travail, en vue d'améliorer la maîtrise de la réglementation et l'amélioration des pratiques par les professionnels et les élèves (formations au certiphyto, journées techniques sur les EPI, etc.),
- Elaborer une communication régionale vers les utilisateurs professionnels, agricoles et non agricoles, en intégrant les nouveaux équipements et l'évolution de la réglementation,
- Travailler à l'émergence sur le territoire et suivre l'élaboration de chartes locales ou de toute action contribuant à limiter les situations d'exposition des riverains, notamment dans les zones les plus sensibles.

5- Calendrier prévisionnel 2018

- Avant la fin du premier semestre 2018 :
 - Arrêt d'une date avec les principaux partenaires pour l'installation du premier Comité indicateurs,
 - Elaboration d'un ordre du jour avec les structures animant les thématiques suivies, intégrant des interventions sur une majorité de ces thématiques (qualité des eaux, santé au travail, etc.),
 - Echanges et validation d'un état des lieux régional, à travers un avis éclairé sur un projet de note de suivi 2008-2016.
- Avant la fin 2^{sd} semestre 2018 :
 - Travail avec le SRFD sur le volet formation des professionnels et des élèves,
 - Elaboration d'une liste de substances actives nécessitant une communication régionale.
- Début 2019 :
 - Elaborer un bilan complet des indicateurs régionaux en vue d'une présentation en CRIES, en Comité de suivi et en CAE, avec proposition d'actions liées à mettre en œuvre si nécessaire.

6- Liens avec les autres instances

- Ecophyto :
 - ✓ CREA : Suivi du nombre de fermes impliquées dans les dispositifs agroécologiques (DEPHY, 30 000, mais également GIEE), suivi du nombre des actions sur les CEPP...
 - ✓ CRE : Suivi du nombre d'observateurs en SBT, du nombre de BSV réalisés et du nombre d'abonnés...
 - ✓ CREJEVI : Suivi des formations mises en place, du nombre de collectivités en zéro pesticides...
 - ✓ CREBV : Suivi du nombre de contrats territoriaux signés, de journées techniques mises en place...
- Hors Ecophyto :
 - Lien avec les porteurs des plans PRSE et PRST,
 - Lien avec les instances techniques liées à d'autres plans ou programmes du plan agroécologique.

7- **Indicateurs d'évaluation** : voir tableau ci-après

8- Règles de fonctionnement

2 réunions par an, dont 1 au 1^{er} semestre pour faire le bilan des indicateurs à présenter en CAE.

Possibilité de traiter certaines thématiques en groupe spécialisé, avec une information ultérieure des autres membres du CRIES.

<p>Action 7- Suivre les quantités de produits phytosanitaires utilisées dans la région via l'observatoire des achats et connaître les usages sur le territoire régional</p>	<p>Pilote : DRAAF</p> <ul style="list-style-type: none"> - financeurs de l'OAPP (DRAAF, DREAL, AELB) - structures porteuses des SAGE et autres partenaires institutionnels à déterminer (Air Pays de la Loire, ARS, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'années valorisées dans la base de donnée de l'OAPP - Nombre de conventions de diffusion et d'utilisation des données signées et pourcentage du territoire régional concerné, et recensement des actions conduites - Evolution QSA et NODU
<p>Action 8- Conforter le suivi de la pollution des eaux par les pesticides</p>	<p>Pilote : DREAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteurs du réseau complémentaire (DRAAF, DREAL, AELB) et structures impliquées dans les réseaux de suivi (FREDON, ARS) - structures régionales associées au suivi des pesticides dans les eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de points suivis - Nombre de molécules suivies - Diffusion d'un bilan annuel sur le bilan du suivi de la qualité des eaux
<p>Action 9- Développer de la connaissance et communiquer sur les voies d'exposition indirecte de l'homme aux produits phytosanitaires</p>	<p>Pilotes : DRAAF, DREAL et ARS</p> <ul style="list-style-type: none"> - structures concernées par la capitalisation et la diffusion des connaissances (ARS, DRAAF, DREAL, MSA, CRA) - instituts techniques et établissements publics de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> - Veille informative - Nombre de plaquettes diffusées par polluant identifié
<p>Action 12- Garantir une formation adéquate des utilisateurs</p>	<p>Pilote : DRAAF</p> <ul style="list-style-type: none"> - centres de formation habilités par la DRAAF - établissements d'enseignement agricole - formations professionnelles des différents partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre estimatif de journées de formation dispensées - Nombre estimatif de personnes formées, dont agriculteurs et conseillers - Nombre estimatif de prestataires accompagnés
<p>Action 15- Protéger et prévenir la santé des utilisateurs et des personnes exposées aux produits phytosanitaires</p>	<p>Pilotes : ARS et DIRECCTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - structures professionnelles de santé en régional - structures membres des comités régionaux Ecophyto concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre connu d'actions d'information sur santé et pesticides réalisées en région - Evolution des quantités de substances actives préoccupantes pour la santé achetées en région
<p>Action 19- Définir des indicateurs régionaux pertinents pour suivre l'avancement des actions</p>	<p>Pilotes : DRAAF et DREAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - structures animatrices des instances régionales - structures membres des comités régionaux Ecophyto concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un tableau annuel sur le bilan des principaux indicateurs d'impact, de pratiques, de communication, etc. - Evolution de l'usage des pesticides (avec indicateur et cible à définir)